



## Compte rendu du Conseil Municipal Séance du mardi 14 avril 2026

### Département du Haut-Rhin

*Nombre des membres du Conseil Municipal élus :*

27

*Nombre des membres qui ont assisté à la séance :*

23

*Nombre d'absents excusés et représentés :*

3

*Nombre d'absents excusés et non représentés :*

1

*Absents non excusés :*

0

*L'an deux mille vingt-six, au mois d'avril le quatorzième jour à la dix-neuvième heure,*

*Le Conseil Municipal de la commune d'Issenheim, assemblé en session ordinaire, à la salle de Conseil municipal (2 rue de Rouffach 68500 ISSENHEIM), après convocation légale en date du 8 avril 2026, sous la présidence de **Mme Nadine FOFANA, Maire.***

## 1) Approbation des PV des précédents Conseils Municipaux (20 et 27 mars 2026)

Les procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux des 20 et 27 mars 2026 sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 2) Affaires générales

### 2.1) Fixation du nombre et désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale

**À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :**

- **De fixer** à 7 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, étant précisé que ce nombre comprend, à parts égales les membres élus par le Conseil Municipal et les membres nommés par le Maire,

- **D'élire** les représentants du Conseil Municipal suivants pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS : Mme Sylvie REMETTER, Mme Sophie PERSONENI, Mme Colette GAECHTER, Mme Friede HUENTZ, Mme Carine AMBIEHL, Mme Nicole BIEHLER et M. Pierre LAVAUT,

- **De prendre** acte que le Maire procédera, par arrêté, à la nomination des membres extérieurs du Conseil d'administration du CCAS, conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles.

### 2.2) Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suite aux élections municipales de mars 2026

**À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :**

- **De proposer** au Directeur Départemental des Finances Publiques une liste de contribuables en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs,

- **D'arrêter** la liste de 32 contribuables, soit : 16 commissaires titulaires, 16 commissaires suppléants, comme suit : Mme Nadine FOFANA, M. Gauthier JUNG, Mme Sophie PERSONENI, M. Dominique ABADOMA, Mme Aurélie OTTMANN, M. Franck ROTH, Mme Sylvie REMETTER, M. Guy CASCIARI, Mme Véronique LOETSCHER, Mme Colette GAECHTER, Mme Frieda HUENTZ, M. Pierre LAVAUT, M. Michel ANCEL, Mme Mamy Riana RYCHEN, M. Erwin LENHARDT, M. Pierre BUFFLER, Mme Nicole BIEHLER, Mme Sylvie BARTH, M. Franck MORETTI, M. Pascal NIGGEMANN, Mme Carine AMBIEHL, Mme Déborah DEMDOUM, Mme Hayate ZIAD, M. Hervé GODLEWSKI, M. Guillaume DI MAURO, Mme Caroline CHARON, M. Daniel LOISEAU, Mme Elodie GOSSMANN, M. Paolo PIGNOTTI, M. Marc JUNG, Mme Béatrice FLACH et M. Victor RIZZO,

- **D'autoriser** Madame le Maire à transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques pour désignation des membres de la CCID.

### 2.3) Désignation des délégués au Syndicat Mixte de la Brigade Verte du Haut-Rhin

**À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :**

- **De procéder** à la désignation des délégués de la commune au Syndicat Mixte de la Brigade Verte du Haut-Rhin,

- **De désigner**, pour représenter la commune, M. Pascal NIGGEMANN délégué titulaire et Mme Nicole BIEHLER déléguée suppléante au Syndicat Mixte de la Brigade Verte du Haut-Rhin,

- **De préciser** que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, si aucune opposition ne s'est manifestée, ces désignations seront effectuées à main levée.

### 2.4) Désignation des délégués au syndicat mixte Territoire d'Énergie Alsace

**À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :**

- **De procéder** à la désignation des délégués de la commune au Syndicat Mixte Territoire d'Énergie Alsace,

- **De désigner**, pour représenter la commune, M. Erwin LENHARDT, M. Pascal NIGGEMANN et M. Pierre LAVAUT, délégués au syndicat mixte Territoire d'Énergie Alsace,

- **De préciser** que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, si aucune opposition ne s'est manifestée, ces désignations seront effectuées à main levée.

## **2.5) Désignation des délégués au syndicat mixte de la Lauch**

**À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :**

- **De procéder** à la désignation des délégués de la commune au Syndicat Mixte de la Lauch,
- **De désigner**, pour représenter la commune, Mme Véronique LOETSCHER, déléguée titulaire, et M. Franck MORETTI, délégué suppléant, au syndicat mixte de la Lauch.

## **2.6) Désignation d'un représentant de la commune pour siéger à l'Assemblée Générale de la SPL FloRIOM**

**À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :**

- **De procéder** à la désignation du représentant de la commune à l'Assemblée Générale de la SPL FloRIOM,
- **De désigner**, pour représenter la commune, M. Pierre BUFFLER, à l'Assemblée Générale de la SPL FloRIOM.

## **2.7) Désignation des représentants de la commune au sein de l'Adauhr-ATD Alsace**

**À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :**

- **De procéder** à la désignation des représentants complémentaires de la commune au sein de l'Adauhr-ATD Alsace,
- **De désigner**, pour représenter la commune, en séance, M. Gauthier JUNG, représentant titulaire, et M. Michel ANCEL, représentant suppléant, au sein de l'Adauhr-ATD Alsace.

# **3) Finances et budget**

## **3.1) Règlement budgétaire et financier du mandat 2026-2031**

**À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :**

- **D'approuver** le règlement budgétaire et financier de la commune d'Issenheim, tel qu'annexé,
- **De préciser** que le Règlement Budgétaire et Financier entre en vigueur à compter de son adoption et s'applique à l'ensemble des services de la commune,
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette affaire.

# **4) Affaires foncières et urbanisme**

## **4.1) Échange de parcelles avec la société ACI PROMOTION, lotissement Kirchfeld**

**À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :**

- **D'approuver** l'échange sans soulte des parcelles communales cadastrées section 13 n° 522/56 (0,72 are), section 13 n° 524/56 (1,30 ares), section 13 n° 528/56 (0,25 are) contre les parcelles appartenant à ACI PROMOTION cadastrées section 13 n° 527/56 (1,67 ares) section 13 n°529/56 (0,05 ares),
- **De charger** Me CLAUDEL, notaire à Soultz, de la rédaction de l'acte authentique,
- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette affaire.

## **4.2) Échange de parcelles avec la société Foncière Hugues Aurèle (FHA)**

**À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :**

- **D'approuver** l'échange sans soulte des parcelles cadastrées section 21 n° 243/91 (6a15ca), 245/91 (28a97ca), 246/91 (0a43ca), 249/91 (0a12ca), 250/92 (2a68ca), 252/92 (9a44ca) appartenant à FHA contre la parcelle communale cadastrée section 21 n° 253/93 (47a79ca),
- **De charger** Maître Sara WALTROWSKI, notaire à Mulhouse, de la rédaction de l'acte authentique,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette affaire.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.*

*Établi à Issenheim, le 14 avril 2026.*

**Le Maire,  
Nadine FOFANA**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nadine FOFANA", is written over a long, horizontal, slightly wavy line that serves as a baseline for the signature.